



# OBSERVATOIRE DES ELECTIONS

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 09-01

L'Observatoire des élections des Comores vient de signer un protocole d'accord avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) d'un montant de 30 000 euros portant sur la sensibilisation des électeurs et l'observation des élections des députés de l'Union et des conseillers des îles autonomes du 6 et 20 décembre 2009. L'Observatoire des élections se réjouit de la confiance renouvelée de l'OIF qui a déjà financé en 2008 les missions d'observation et de sensibilisation de l'élection du Chef de l'exécutif de l'île Autonome d'Anjouan.

Soucieux du bon déroulement de l'élection des députés de l'Union et des conseillers des îles autonomes, l'Observatoire des élections engagera dès cette semaine une campagne de sensibilisation et d'information sur les élections au profit de la population à travers notamment la réalisation des émissions radio télédiffusées, la production d'affiches et de prospectus. Avec les accréditations de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), il compte déployer au niveau des trois îles pour l'observation des scrutins, une équipe de 65 observateurs pour veiller au bon déroulement du scrutin.

Depuis mars 2002, l'Observatoire des élections a participé à l'observation de toutes les élections qui se sont déroulées aux Comores. Les différentes recommandations formulées dans ses rapports d'observation établis à l'issue de chaque scrutin ont permis aux organes en charge de l'organisation et de la gestion des élections de corriger les anomalies et irrégularités constatées et de peaufiner d'avantage l'organisation, le déroulement et la supervision des différentes élections. A cet effet, et reprenant les recommandations formulées à l'issue du scrutin référendaire du 17 mai 2009, l'Observatoire des élections juge nécessaire qu'un accent particulier soit mis à la sensibilisation accrue des électeurs sur l'importance des scrutins, les modalités du vote et à l'application effective des dispositions de la loi électorale, notamment celles relatives au respect des temps d'antenne dans les médias publics, aux réunions électorales, à l'organisation des bureaux de vote et à la réglementation de la propagande électorale et au renforcement du dialogue politique et de la cohésion sociale pour une implication effective de tous les acteurs dans le processus électoral. L'Observatoire salue la mise en place du Comité de vigilance et de transparence qui contribuera à la mise en confiance de toutes les parties prenantes en vue de garantir la transparence, l'équité des scrutins. Le précédent comité de vigilance, mis en place en 2008 à Anjouan lors de l'élection du chef de l'Exécutif de l'île et présidé par l'Observatoire des élections a contribué sensiblement au bon déroulement du scrutin.

L'Observatoire des élections rappelle que la réussite des scrutins du 6 et 20 décembre 2009 dépendra du respect des dispositions de la loi électorale. A cet effet, la Cour constitutionnelle, garante de « la régularité des opérations électorales » selon les dispositions de la constitution de l'Union des Comores et des « droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques » et la Commission Nationale Electorale Indépendante doivent assumer et jouer pleinement leurs rôles respectifs.

*Fait à Moroni, le 02 décembre 2009*